

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 21 novembre 2018, à dix-huit heures trente au Centre municipal conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables. L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal à l'ensemble des membres du conseil.

Sont présents, madame la conseillère Nicole Ste-Marie et messieurs les conseillers, Patrice Boisjoli, Sylvain Mallette, Lucien Thibault, Marc-Antoine Thibault et Sylvain Roy sous la présidence de monsieur le maire Réjean Beaulieu.

Est présent monsieur Michel Morneau, directeur général et secrétaire-trésorier.

**1. Ouverture de la séance**

La séance extraordinaire est ouverte à 18h32 par monsieur le maire Réjean Beaulieu.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

EN CONSÉQUENCE,

18-11-282

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'accepter l'ordre du jour suivant tel que déposé :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt – intérêt pécuniaire
4. Réparation d'une pompe – poste principal PP1
5. Accotements des chemins et des routes - rehaussement
6. Levée de la séance

ADOPTÉ

**3. Dépôt – intérêt pécuniaire**

Monsieur le directeur général Michel Morneau dépose devant conseil les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil suivants :

- Monsieur Marc-Antoine Thibault;
- Monsieur Sylvain Roy.

#### **4. Réparation d'une pompe – poste principal PP1**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'entretien des pompes des stations de pompage, il a été constaté des bris à une des pompes au poste principal PP1;

CONSIDÉRANT QUE l'état de la pompe en question a été validé par le fournisseur XYLEM Water Solutions afin de constater l'étendue de la dégradation des pièces;

CONSIDÉRANT QUE l'estimé du coût de la réparation de la pompe est de 6 550,83\$ afin de réparer l'impulseur et ses accessoires;

EN CONSÉQUENCE,

18-11-283

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'autoriser la réparation d'une des deux pompes selon la proposition portant le numéro R18-25-0222 datée du 15 novembre 2018 du fournisseur XYLEM Water Solutions au montant de 6 550,83\$ plus les taxes applicables.

#### **5. Accotements des chemins et des routes - rehaussement**

Le point est reporté à une séance ultérieure.

#### **6. RIAVC - médiation**

Le point est reporté à une séance ultérieure.

#### **7. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant complété, la séance est levée à 18h52.

Maire

directeur général